



Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

ID : 033-213300700-20250206-20251-DE

SLOW

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO,
Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN,
Catherine FARDEL, Audrey JOLLY, Magali LARAPIDIE

Etaient absent excusé : Sophie OLIAS—ZEITSCHHEL, Denis CHAUSSONNET pouvoir Franck
MEYRE

Secrétaire de séance : Audrey JOLLY

DELIB_2025/1_Finances

Attribution d'une subvention à l'AFM TELETHON

Monsieur le Maire,

RAPPELLE au Conseil Municipal que la commune de Brach apporte son soutien financier aux associations pour les aider à
pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements.
L'antenne Brachoise de l'AFM TELETHON est active sur le territoire depuis plusieurs années.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

PROPOSE d'attribuer les subventions suivantes à l'AMF TELETHON pour un total de 100€

Monsieur LASSALLE Jacques étant engagé dans l'association AFM TELETHON, celui-ci ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'ALLOUER à l'AMF TELETHON pour l'exercice 2025, la subvention proposée par Monsieur le Maire.

Les crédits sont portés au budget 2025, article 657483.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,
A.JOLLY

Le Maire,
D.PHOENIX